



**BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN  
DECISION PRISE EN APPLICATION DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le jeudi 28 janvier Deux Mille Vingt et Un, à 14 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur David MARGUERITTE, Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Nombres de Membres : 35

Nuls – Blancs – Abstention : 0

Nombres de présents : 32

Exprimés : Pour 32 – Contre 0

**Présents :** Mesdames MAHIER Manuela, CASTELEIN Christèle, THOMINET Odile, GRUNEWALD Martine, PIC Anna, LEROSSIGNOL Françoise, MOUCHEL Evelyne, LAINE Sylvie, MARTIN MORVAN Véronique, BIHEL Catherine et Messieurs MARGUERITTE David, COQUELIN Jacques, FAGNEN Sébastien, ASSELINE Yves, LAMORT Philippe, BRIENS Eric, LECHATREUX Jean-René, CATHERINE Arnaud, HEBERT Dominique, CROIZER Alain, FAUCHON Patrick, LERENDU Patrick, LEMYRE Jean-Pierre, DENIS Daniel, BOUILLON Jean-Michel, BARBE Stéphane, MAUQUEST Jean-Pierre, LEQUILBEC Frédéric, DIGARD Antoine, BAUDIN Philippe, DE BOURSETTY Olivier, LEJAMTEL Ralph.

**Excusés :** Madame BELLIOU-DELACOUR Nicole et Messieurs ARRIVE Benoît et MABIRE Edouard.

**Réf – n° B03\_2021**

**OBJET : Partenariat avec Ouest-France pour l'édition du livre du Centenaire du hangar à dirigeables d'Ecausseville**

**Exposé**

**Contexte :**

Dans le cadre du projet de célébration du Centenaire du hangar d'Ecausseville, l'Association des Amis du Hangar à Dirigeables d'Ecausseville (AAHDE) avait sollicité en décembre 2019 l'Agglomération pour le financement de l'événement.

Le Bureau communautaire du 23 janvier 2020 avait exprimé son intérêt pour la démarche scientifique autour du Colloque du Centenaire tout en demandant à ce que cette opération soit conduite par la Communauté d'Agglomération sans subvention complémentaire versée à l'AAHDE.

Ainsi, au regard de l'histoire du site, de l'état des connaissances, de l'importance de l'événement et de l'avancement du projet, la Direction tourisme, nautisme et outils d'attractivité avait proposé de piloter directement le projet et d'apporter un soutien humain et financier (16 000 € pour le colloque et 10 000 € pour la publication des Actes du colloque) à la démarche scientifique.

Il était donc prévu le financement du Colloque du Centenaire (octobre 2020) et de la publication des Actes (juin 2021). Malheureusement, avec la crise sanitaire, le Colloque n'a pu se tenir et il a été décidé de publier les contributions des conférenciers et intervenants, permettant ainsi de croiser les regards des historiens et des architectes et de comparer les avis des spécialistes de la rénovation avec les acteurs du patrimoine et de la conservation. Au-delà de l'exploration du passé, il s'agit bien de penser l'avenir du site en s'appuyant sur des connaissances historiques solides.

Le comité scientifique du Centenaire, présidé par le Professeur d'histoire contemporaine Dominique BARJOT (Paris IV – La Sorbonne), a retenu 23 contributions scientifiques. Après échanges avec l'Agglomération, il a été proposé de trouver un éditeur grand public afin de mieux faire connaître l'histoire du hangar.

Parmi les Editions consultées, les éditions Ouest-France ont proposé la meilleure offre tant d'un point de vue technique et tarifaire que d'un point de vue commercial.

### **Partenariat :**

Les Éditions Ouest-France assurent la réalisation technique, éditoriale et commerciale de l'ouvrage tiré à 1 500 exemplaires.

Le livre sera présenté dans le réseau libraire à l'échelle nationale. Il bénéficiera des envois de services de presse, d'une visibilité médiatique, ainsi que d'une mise en avant sur le site Internet, la page Facebook. Pour accompagner ce partenariat, le Groupe Ouest-France propose un dispositif avec rédaction d'articles en édition nationale et régionale, une communication via La Place, le site réservé aux abonnés du journal, ainsi que des actions de promotion sur les réseaux sociaux (avec visites du site et des places à gagner en Aéroplume).

En tant que partenaire, le logo du Cotentin figurera sur la couverture et la préface sera signée par le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

200 exemplaires seront conservés par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et répartis dans les boutiques des points i de l'Office du Tourisme du Cotentin (dépôt-vente). 800 exemplaires seront mis en vente (ou en dépôt-vente) à la billetterie du musée au hangar. Les recettes perçues par la boutique du musée seront affectées à des opérations ciblées en faveur du patrimoine comme la préservation des graffitis ou la rénovation des tuiles. Une convention spécifique sera signée avec l'Association des Amis du Hangar à Dirigeables d'Ecausseville.

Le coût pour l'Agglomération s'élève à 13 080 € HT soit 13 799,40 € TTC.

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-10,

**Vu** la délibération n° DEL2020\_180 du 8 décembre 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Par ces motifs, le Bureau communautaire après en avoir délibéré :**

- **Donne** son accord sur le principe de partenariat avec les éditions Ouest-France,
- **Dit que** les crédits afférents sont inscrits au budget 2021, LdC n° 76879,
- **Autorise** le Président, le Vice-Président ou le Conseiller délégué à signer la convention de partenariat et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**